



# Forclusion de dette non reeclamée depuis 24 ans

Par **elievalentine**, le **08/02/2015** à **19:27**

Bonjour!

suite a un jugement du tribunal correctionnel j'ai été condamnée en 1991 a une peine de prison avec sursis , 3 ans de mise a l' épreuve et a payer un credit contracté par mon adversaire auprès d'une banque monegasque.

dans le cadre de la mise à l'épreuve c'est le jap qui a fixé les mensualites à rembourser et je les ai réglées pendant 3 ans puis j'ai arrêté.

le 11/1/2013 je reçois un courrier de SOMECO (ste de recouvrement) me disant qu'elle a rachété cette creance en 2003 et que je dois la lui payer. Je ne répons pas et nouveau courrier le 31/1/2013 m'informant qu'ils allaient diligenter une procedure. Puis plus de nouvelles jusqu'au

2/2/2015 avec la même menace

Je n'ai pas répondu mais au cas où il serait en mesure de metttrre leur menace a execution puis invoquer la forclusion sachant que eux disposent de cette créance depuis 2003

Merci d'avance